

L'an deux mille dix-huit, le 12 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 07 septembre 2018

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Philippe BRIDONNEAU à Jacques CHARRIE

Sébastien CARRIERE à Marie ALLIER

Françoise FABIE à Dominique LOUZON

Secrétaire de séance : Dominique LOUZON

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 20/06/18 et signature du feuillet de clôture,**
- **Délibération SICOVAL : avenant trottoir,**
- **Chemin de la Croix Blanche : limitation de vitesse,**
- **Projet d'aménagement ancien cimetière,**
- **Mise en place d'une vidéo surveillance de la plateforme d'apport volontaire,**
- **Questions et informations diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 20 juin 2018

Le compte rendu du conseil du 20 juin est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Délibération SICOVAL : avenant trottoir

Le montant arrêté dans la convention tripartite initiale signée par le Conseil Départemental, le Sicoval et la mairie et relative à la réalisation d'un trottoir entre les As Blancs et le chemin du Vieux Moulin était de 72 293.73 € TTC. La création du mur de soutènement qui a été nécessaire a porté le coût total à 84 088.52 € TTC (70 073.77 € HT). Il y a donc lieu de délibérer pour ce nouveau montant.

Une subvention sera demandée au Département pour cet avenant.

Après délibération, le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 1 abstention les nouveaux coûts pour la réalisation du trottoir et autorise Monsieur Charrié à signer tous documents afférents à ce dossier (avenant à la convention et dossier technique).

Mise en place d'une vidéo surveillance de la plateforme d'apport volontaire

La commune est confrontée à des dépôts sauvages récurrents sur la plateforme d'apport volontaire. Des administrés de la commune ou d'ailleurs déposent des objets, voire des ordures quasiment toutes les semaines. Il faut trouver une solution car en l'absence de service technique quelques élus et administrés sont obligés de nettoyer cette plateforme. Des renseignements ont été pris auprès de la Préfecture pour savoir ce qu'il était possible de faire, notamment en matière de vidéo surveillance. Un gendarme référent sureté doit ainsi venir sur site courant septembre pour apporter ses préconisations.

Monsieur le Maire souhaite avoir un avis de principe sur la vidéo surveillance avant d'avancer plus loin dans la réflexion. Il rappelle qu'aucune décision définitive ne sera prise sans passer en conseil municipal mais si le conseil n'est pas favorable à la vidéo surveillance, il faudra trouver d'autres solutions. Il est proposé par 2 membres du conseil d'installer dans un premier temps de sensibilisation un panneau en rappelant les risques encourus. Le conseil souhaite une étude approfondie avec plusieurs solutions et exprime aussi son souhait, si la vidéo surveillance est retenue, d'installer le matériel le plus simple possible. L'Association des Maires de France peut être sollicitée pour avis.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord de principe pour la mise en place d'un système de vidéo surveillance sur la plateforme d'apport volontaire par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Chemin de la croix Blanche : limitation de vitesse

Monsieur Charrié demande au conseil de réfléchir à un aménagement du chemin de la Croix Blanche dans le but de réduire les nuisances et les accidents dus à la circulation automobile.

De plus en plus de véhicules empruntent ce chemin avec parfois une vitesse excessive et coupent les virages. Ce secteur est devenu dangereux d'autant que les riverains des lotissements sortent sur le bas de ce chemin.

Plusieurs pistes sont envisagées : mise en sens unique, création d'un mini rond point sur la partie basse, ralentisseurs, etc....

La réflexion est en cours. Le Sicoval doit venir se rendre compte sur place et faire des propositions. Il faudra également alerter et prendre l'avis du secteur routier du département puisque le chemin de la Croix Blanche débouche sur 2 départementales (RD 95 a et b).

Projet aménagement ancien cimetière

Une réflexion a été lancée il y a quelques mois sur l'aménagement du vieux cimetière, suite à la reprise des tombes abandonnées par la commune et au constat du problème récurrent de l'entretien.

Jacques Gambelin a mené une réflexion complète sur l'implantation de nouvelles concessions et la création d'un cheminement.

La croix d'accueil est mal placée, il faudra donc la remplacer. Jacques Gambelin présente plusieurs propositions qui permettent de créer 16 concessions supplémentaires de 2m x 3m et la création d'un cheminement qui permettra d'accéder aux tombes et caveaux existants et aux futures concessions.

Il faudra ensuite décider le type de cheminement retenu (en dur ou pas, avec ou sans bordurettes...) et prévoir également le pluvial car il y a des problèmes d'écoulement.

Un cheminement en dur (enrobé ou béton) devrait régler le problème de l'entretien du cimetière, d'autant que le désherbage chimique est désormais interdit.

Aucun devis n'a encore été fourni, le conseil propose de demander deux types de devis : des devis pour un cheminement en dur et des devis pour un décaissage et pose d'un géotextile recouvert de gravillons.

Jacques Charrié informe le conseil que le Sicoval nous demande de présenter tous les projets envisagés entre 2019 et 2021 avant la fin du mois de septembre. En effet le département qui subventionne ces travaux a besoin de prévoir les futures dépenses à l'avance.

Il rappelle que le projet du busage du secteur As Blancs est posé depuis 1 an mais pas encore réalisé faute d'enveloppe du pool routier (devis de 57 000 €). L'aménagement du cimetière est estimé à 40 000 € environ. D'autre part les trottoirs autour de la mairie (route de la Place) et du lotissement du Pin sont abîmés, il faudrait envisager de les refaire. Des membres du conseil évoquent la nécessité de prolonger le trottoir depuis le secteur des As Blancs vers le lotissement du Pin car les divisions parcellaires de plus en plus nombreuses verront la population de ce secteur croître dans les années à venir.

Après discussion, le conseil décide de retenir les projets suivants :

- Le busage d'une partie du chemin As Blancs (57 000 €)
- L'aménagement du chemin de la Croix Blanche
- L'aménagement du cimetière (40 000 €)
- Les trottoirs (réfection + création) : 3 étapes de 80 000 € soit 240 000 €

Pour information, Jacques Charrié rappelle que les projets qui passent dans le pool routier sont financés en retenue sur Attribution de Compensation et donc sont financés par le budget de fonctionnement.

Questions et informations diverses

- ➔ **Circulation du bus de ramassage scolaire chemin As Blancs :**
Suite à des réclamations de riverains portant sur des détériorations des bas-côtés du chemin des As Blancs auprès de M. Louzon, conseiller municipal, ce sujet a été mis à l'ordre du jour pour débat. M. Louzon explique que le bus scolaire a effectivement provoqué des dégâts sur la chaussée et les bas côtés. M. le Maire est allé voir la seule famille concernée pour entendre son avis qui est défavorable au déplacement de l'arrêt de ce bus. M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la suppression de cet arrêt. La question est de maintenir ou non la circulation du bus dans le chemin en sachant que la collectivité a financé un arrêt de bus aux normes sur la RD95B, à environ 150m de l'arrêt actuel et 300m de la famille concernée.
Après échange entre les conseillers, il a été procédé au vote : 8 pour, 1 contre et 5 abstentions dont M. Louzon.
Laurence Delétré est chargée de contacter le Conseil Départemental pour le transfert de cet arrêt sur la RD 95, ce dernier décidera de la suite à donner.

- ➔ Laurence Delétré a sollicité le service de transport scolaire du Conseil Départemental car l'arrêt du bus scolaire de Vigoulet situé en bas du chemin de l'Eglise a été jugé dangereux par le conducteur de bus et l'accompagnateur. Il semble judicieux de déplacer cet arrêt et de demander le passage du bus chemin du Vieux Moulin comme le bus de Péchabou. On attend la décision du Département.

- ➔ Utilisation du montant du legs Ladurantie : Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil entame une réflexion sur l'utilisation du montant du legs Ladurantie et la localisation du futur projet. Il reste environ 650 000 € puisque l'aire de jeux a déjà été réalisée.

- ➔ Touria Baroux souhaite savoir quand le Conseil Départemental va finir de nettoyer les fossés du chemin de Rouzaud qui ont provoqué le sinistre sur sa propriété. Monsieur le Maire va contacter les services du secteur routier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.